

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	16	16
Quorum 14		+ 7 pouvoirs

Date de convocation 20 mars 2024
Date de publication 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Simone DEVAUX, Pierre Frederic MAITRE, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Angélique CHEVRE pouvoir à Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD, Mélanie SIGNORY pouvoir à Jean-Baptiste SCHREINER, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Evelyne BOCQUET, Karine VERVISCH pouvoir à Régis RENARD.

Madame Marie-José ROY-DECHANET a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 17_02042024

N°17 : COULEE VERTE – AMENAGEMENT D'UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX PLACE MATHAUX

Rapporteur : Philippe BORDE

Par délibérations du 9/11/2021 et du 08/11/2022, il a été approuvé le projet de coulée verte dont le phasage est le suivant :

- Tranche 0 : aménagement du parc de la Gravière et pumptrack
- Tranche 1 : passerelles, belvédères, aménagement du parc Davot, Boulevards Victor Hugo et République, place Mathaux et aire de camping-cars

La 1^{ère} phase étant terminée, l'aménagement de la Place Mathaux et notamment l'installation d'une nouvelle aire de jeux pour les enfants de la tranche 4-12 ans, en complément de l'existante, est prévue dans cette 2^{ème} phase. Afin de réaliser cet aménagement, des entreprises spécialisées dans ces équipements ont été consultées afin qu'elles nous proposent, dans une enveloppe maximale de 90 000 € TTC (fourniture et pose comprises), plusieurs structures répondant aux éléments suivants : élément en hauteur pouvant s'intégrer dans la zone définie et permettant de se cacher, de monter, de grimper, de glisser et de manipuler et correspondant à la tranche d'âge minimum 4-12 ans.

Le choix de la structure retenue sera effectué par le Conseil Municipal des Enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'installation et l'aménagement d'une aire de jeux pour la tranche 4-12 ans sur la place Mathaux en complément de l'aire existante,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture et la pose de la structure qui aura été retenue par le Conseil Municipal des Enfants dans la limite d'une enveloppe de 90 000 euros TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

R 1



....., secrétaire de séance

[Handwritten signature]